

ÉLECTIONS
POUR LE
PARLEMENT EUROPÉEN

CIRCONSCRIPTION UNIQUE

Commune de

Bureau principal

Procès-verbal du tirage au sort des témoins

L'an deux mille _____, le _____ à _____ heures _____ le président du bureau principal de la commune, assisté du secrétaire, a procédé, en exécution de l'art. 294 de la loi électorale modifiée, au tirage au sort des bureaux où les témoins et suppléants désignés par les mandataires des listes de candidats pour l'élection du _____ auront à remplir leur mandat. Cette opération a donné le résultat suivant:

Bureaux	Témoins		Listes
	Titulaires	Suppléants	
Principal			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			

____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			
____ Bureau			

Notification dudit tirage sera faite en temps utile aux témoins et témoins suppléants prédésignés.

Le Secrétaire,

Le Président,